

AU CONSEIL COMMUNAL
1304 COSSONAY

Cossonay, le 8 juin 2011/nm

Préavis municipal No 10/2011 concernant la création d'un arrêt de bus sur la route de Morges, au droit du chemin de Chien-Boeuf

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

C'est en juin 2008 que M. Philippe Mayer déposait un postulat par lequel il demandait à la Municipalité d'étudier la possibilité d'instaurer puis d'installer des arrêts de bus supplémentaires aux entrées de Cossonay.

Ce postulat fut bien accueilli, tant par le Conseil communal que par la Municipalité. Ainsi, un premier arrêt supplémentaire sur la route d'Aubonne, à la hauteur des chemins de la Jonchère et de Riondmorcel (quartier de la Condémine), ligne de CarPostal Morges – Cottens – Cossonay-Ville, fut mis en service le 12 décembre 2008.

Comme le précisait la Municipalité dans son rapport en réponse au postulat Mayer, la création d'un arrêt sur la route de Morges à la hauteur du chemin de Chien-Bœuf, ligne de CarPostal Morges – Aclens – Cossonay, se révélait plus difficile à réaliser, notamment en l'absence d'un trottoir du côté "est" de la chaussée.

Laisseé quelque peu de côté durant les années 2009 et 2010, en raison des importants travaux routiers engagés au centre de Cossonay, ce dossier a été repris durant le 2^{ème} semestre 2010.

La Municipalité a alors confié un mandat au bureau d'ingénieurs Gérard Chevalier S.A. à Morges, afin de disposer de plusieurs variantes pour la concrétisation de ce projet. L'intervention d'un bureau de géomètres a également été nécessaire dans le cadre de ces travaux.

De plus, notre Autorité a sollicité les services d'une entreprise spécialisée au niveau du revêtement des routes, pour connaître l'état actuel des chaussées sur le tronçon prévu pour cet arrêt de bus et s'assurer qu'elles pouvaient absorber les contraintes induites par le freinage et le démarrage des bus. Il en ressort qu'une déformation de ces chaussées est probable et qu'il y aurait lieu de procéder préalablement à leur réfection, ce qui impliquerait une dépense de Fr. 45'000. —. La Municipalité a finalement décidé de renoncer pour l'instant à ces travaux qui pourraient alors être réalisés dans quelques années si les prévisions des ingénieurs s'avèrent exactes. Il est possible qu'ils soient exécutés parallèlement à une réfection plus globale menée sur la route de Morges.

Sur la base des propositions qui lui ont été présentées, la Municipalité a choisi un projet que l'on peut qualifier de simple, efficace et peu onéreux.

Il s'agit principalement de construire un trottoir d'une longueur de 40 m. sur le côté "est" de la chaussée, afin de permettre aux usagers en provenance de Morges, de descendre du bus et d'attendre avant de traverser la route, en toute sécurité. Pour le reste, il s'agit de marquer au sol la zone d'arrêt du bus et d'installer les panneaux officiels de CarPostal la signalant.

L'examen du plan annexé au présent préavis municipal vous donnera tous les renseignements que vous pourriez désirer au sujet de l'emplacement et des caractéristiques de ces installations. Vous remarquerez qu'un abribus figure sur ce plan; ce dernier ne sera pas posé immédiatement. Lorsque les terrains longeant le côté ouest de la route de Morges, entre le quartier de Chien-Bœuf et le Pré aux Moines, auront été transférés dans une zone constructible par le biais du Plan général d'affectation (PGA), la Municipalité entrera en discussion avec les propriétaires de la parcelle No 738, afin de négocier la mise à disposition de l'espace nécessaire à cet abribus, dont le coût est estimé à Fr. 17'000. —.

Ainsi les coûts relatifs à la création de ce nouvel arrêt de bus se présentent comme suit :

Génie civil	CHF	18'000. —
Marquage et signalisation	CHF	2'000. —
Expertise des chaussées	CHF	3'000. —
Honoraires et frais de géomètre	CHF	1'500. —
Honoraires et frais d'ingénieur civil	CHF	5'000. —
Divers et imprévus	CHF	<u>2'900. —</u>
Total brut	CHF	32'400. —
TVA 8 %	CHF	2'592. —
Arrondi	CHF	<u>8. —</u>
Total net	CHF	35'000. —

Un accord de principe concernant ce nouvel arrêt a été obtenu de CarPostal qui se charge de quérir l'assentiment et les autorisations du Service cantonal de la mobilité et de l'Office fédéral des transports. Ces procédures sont en cours au moment de la rédaction de ce préavis municipal.

Cet arrêt de bus supplémentaire à la hauteur du quartier de Chien-Bœuf va rapidement prendre de l'importance. En effet si l'on consulte le projet d'horaire pour la période allant du 11 décembre 2011 au 7 décembre 2013, l'on constate un changement notoire par rapport à la situation actuelle. Aujourd'hui les 15 courses journalières exploitées durant la semaine, sont plutôt concentrées sur les heures de pointe. Le futur, c'est un horaire cadencé qui prévoit également 15 courses par jour, du lundi au vendredi, mais toutes les heures de 05.42 h. à 19.42 h. (départ Cossonay). Ce projet d'horaire figure en annexe au présent préavis.

D'autre part, en vertu des dispositions du PGA en cours d'élaboration, il y a tout lieu de croire que de nombreux logements neufs seront construits dans les années à venir, dans la nouvelle zone d'habitation située entre le Pré aux Moines et Chien-Bœuf, déjà citée ci-dessus. Les habitants de ce nouveau quartier sont autant d'usagers potentiels des cars postaux et de l'arrêt de Chien-Bœuf.

La première séance de la commission chargée d'étudier ce préavis est fixée au mardi 28 juin 2011 à 07.00 h. au bâtiment administratif.

Au vu de ce qui précède la Municipalité vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

D'autoriser la Municipalité :

- à réaliser les travaux nécessaires à la création d'un nouvel arrêt de bus, sur la route de Morges à la hauteur du quartier de Chien-Bœuf, pour desservir la ligne 10-735 de CarPostal, Morges – Aclens – Cossonay.

- à financer ces travaux, dont le coût se monte à CHF 35'000.00 par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou éventuellement par les liquidités courantes de la bourse communale.
- à porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan, et les amortir sur une période de 10 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

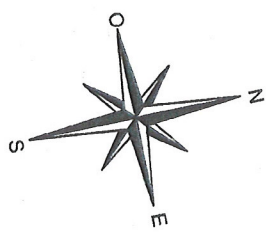
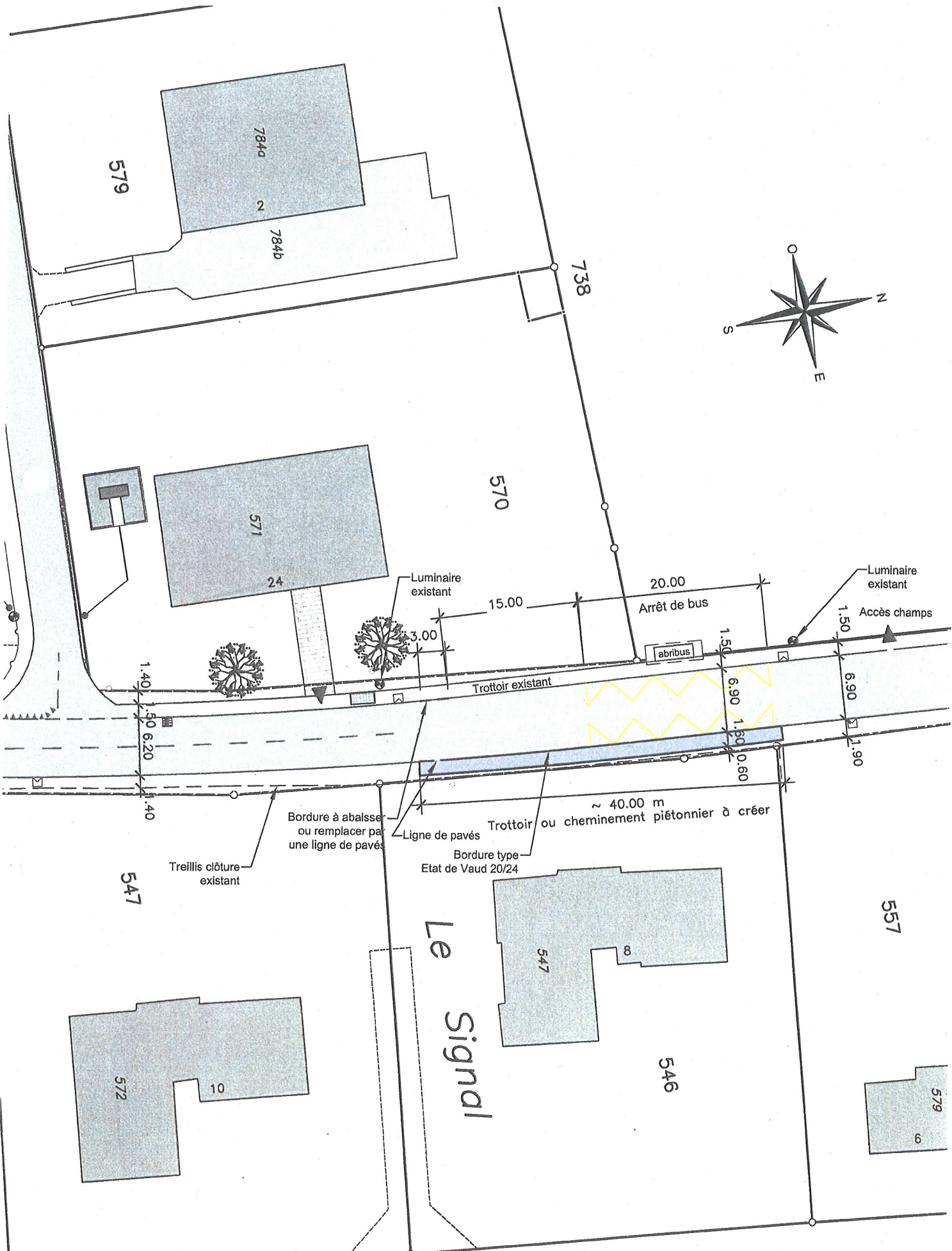
Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Annexes : 1 plan
 1 projet d'horaire

Délégué municipal : M. Claude Moinat, municipal



579

784d

N

784b

738

570

571

24

Luminaire existant

15.00

20.00

Arrêt de bus

Luminaire existant

1.50

Accès champs

abri bus

Trottoir existant

1.50

6.90

1.50

0.60

6.90

1.90

1.40

1.50

6.20

1.40

Bordure à abaisser ou remplacer par une ligne de pavés

Ligne de pavés

Bordure type Etat de Vaud 20/24

~ 40.00 m Trottoir ou cheminement piétonnier à créer

Trellis clôture existant

547

Le Signal

547

8

546

557

572

10

579

9

PROJET HORAIRE POUR LA PERIODE DU 11 DECEMBRE 2011 AU 7 DECEMBRE 2013

179

10.735

10.735 Morges-Aclens-Cossonay-Ville

Lundi du Jeûne fédéral 17 sep circule comme un dimanche

Genève 150		533	636	733	836	936	1036	1136	1236	1333	1436
Morges	○	601	704	801	904	1004	1104	1204	1304	1401	1504
Lausanne 150		Ⓐ 558	Ⓐ 658	Ⓐ 758	Ⓐ 858	Ⓐ 958	Ⓐ 1058	Ⓐ 1158	Ⓐ 1258	Ⓐ 1358	Ⓐ 1458
Morges	○	Ⓐ 610	Ⓐ 710	Ⓐ 810	Ⓐ 910	Ⓐ 1010	Ⓐ 1110	Ⓐ 1210	Ⓐ 1310	Ⓐ 1410	Ⓐ 1510
Morges, gare		4301	4303	4305	4307	4309	4311	4313	4315	4317	4319
Lonay, parc		Ⓐ 617	Ⓐ 717	Ⓐ 814	Ⓐ 914	Ⓐ 1014	Ⓐ 1114	Ⓐ 1214	Ⓐ 1314	Ⓐ 1414	Ⓐ 1514
Bremblens, bas du village		Ⓐ 623	Ⓐ 723	Ⓐ 820	Ⓐ 920	Ⓐ 1020	Ⓐ 1120	Ⓐ 1220	Ⓐ 1320	Ⓐ 1420	Ⓐ 1520
Romanel-sur-Morges, poste		Ⓐ 627	Ⓐ 727	Ⓐ 824	Ⓐ 924	Ⓐ 1024	Ⓐ 1124	Ⓐ 1224	Ⓐ 1324	Ⓐ 1424	Ⓐ 1524
Aclens, collège		Ⓐ 630	Ⓐ 730	Ⓐ 827	Ⓐ 927	Ⓐ 1027	Ⓐ 1127	Ⓐ 1227	Ⓐ 1327	Ⓐ 1427	Ⓐ 1527
Gollion, village		Ⓐ 633	Ⓐ 733	Ⓐ 830	Ⓐ 930	Ⓐ 1030	Ⓐ 1130	Ⓐ 1230	Ⓐ 1330	Ⓐ 1430	Ⓐ 1530
Allens, village		Ⓐ 637	Ⓐ 737	Ⓐ 834	Ⓐ 934	Ⓐ 1034	Ⓐ 1134	Ⓐ 1234	Ⓐ 1334	Ⓐ 1434	Ⓐ 1534
Cossonay-Ville, centre	Ⓜ	Ⓐ 640	Ⓐ 740	Ⓐ 837	Ⓐ 937	Ⓐ 1037	Ⓐ 1137	Ⓐ 1237	Ⓐ 1337	Ⓐ 1437	Ⓐ 1537
Cossonay-Ville, centre	Ⓜ	Ⓐ 645	Ⓐ 745	Ⓐ 842	Ⓐ 942	Ⓐ 1042	Ⓐ 1142	Ⓐ 1242	Ⓐ 1342	Ⓐ 1442	Ⓐ 1542
Genève 150		1536	1636	1736	1833	1936					
Morges	○	1604	1704	1804	1901	2003					
Lausanne 150		Ⓐ 1558	Ⓐ 1658	Ⓐ 1758	Ⓐ 1858	Ⓐ 1958					
Morges	○	Ⓐ 1610	Ⓐ 1710	Ⓐ 1810	Ⓐ 1910	Ⓐ 2010					
Morges, gare		4321	4323	4325	4327	4329					
Lonay, parc		Ⓐ 1617	Ⓐ 1717	1817	Ⓐ 1917	Ⓐ 2017					
Bremblens, bas du village		Ⓐ 1623	Ⓐ 1723	1823	Ⓐ 1923	Ⓐ 2023					
Romanel-sur-Morges, poste		Ⓐ 1627	Ⓐ 1727	1827	Ⓐ 1927	Ⓐ 2027					
Aclens, collège		Ⓐ 1630	Ⓐ 1730	1830	Ⓐ 1930	Ⓐ 2030					
Gollion, village		Ⓐ 1633	Ⓐ 1733	1833	Ⓐ 1933	Ⓐ 2033					
Allens, village		Ⓐ 1637	Ⓐ 1737	1837	Ⓐ 1937	Ⓐ 2037					
Cossonay-Ville, centre	Ⓜ	Ⓐ 1640	Ⓐ 1740	1840	Ⓐ 1940	Ⓐ 2040					
Cossonay-Ville, centre	Ⓜ	Ⓐ 1645	Ⓐ 1745	1845	Ⓐ 1945	Ⓐ 2045					
Cossonay-Ville, centre	Ⓜ	4302	4304	4306	4308	4310	4312	4314	4316	4318	4320
Allens, village		Ⓐ 542	Ⓐ 642	Ⓐ 742	Ⓐ 844	Ⓐ 944	Ⓐ 1044	Ⓐ 1144	Ⓐ 1244	Ⓐ 1344	Ⓐ 1444
Gollion, village		Ⓐ 545	Ⓐ 645	Ⓐ 745	Ⓐ 847	Ⓐ 947	Ⓐ 1047	Ⓐ 1147	Ⓐ 1247	Ⓐ 1347	Ⓐ 1447
Aclens, collège		Ⓐ 548	Ⓐ 648	Ⓐ 748	Ⓐ 850	Ⓐ 950	Ⓐ 1050	Ⓐ 1150	Ⓐ 1250	Ⓐ 1350	Ⓐ 1450
Romanel-sur-Morges, poste		Ⓐ 552	Ⓐ 652	Ⓐ 752	Ⓐ 854	Ⓐ 954	Ⓐ 1054	Ⓐ 1154	Ⓐ 1254	Ⓐ 1354	Ⓐ 1454
Bremblens, bas du village		Ⓐ 555	Ⓐ 655	Ⓐ 755	Ⓐ 857	Ⓐ 957	Ⓐ 1057	Ⓐ 1157	Ⓐ 1257	Ⓐ 1357	Ⓐ 1457
Lonay, parc		Ⓐ 558	Ⓐ 658	Ⓐ 758	Ⓐ 900	Ⓐ 1000	Ⓐ 1100	Ⓐ 1200	Ⓐ 1300	Ⓐ 1400	Ⓐ 1500
Morges, gare	○	Ⓐ 601	Ⓐ 701	Ⓐ 801	Ⓐ 903	Ⓐ 1003	Ⓐ 1103	Ⓐ 1203	Ⓐ 1303	Ⓐ 1403	Ⓐ 1503
Morges	○	Ⓐ 610	Ⓐ 710	Ⓐ 810	Ⓐ 912	Ⓐ 1012	Ⓐ 1112	Ⓐ 1212	Ⓐ 1312	Ⓐ 1412	Ⓐ 1512
Morges		617	717	817	917	1017	1117	1217	1317	1417	1517
Lausanne 150	○	632	732	832	932	1032	1132	1232	1332	1432	1532
Morges		Ⓐ 619	Ⓐ 719	Ⓐ 819	Ⓐ 919	Ⓐ 1019	Ⓐ 1119	Ⓐ 1219	Ⓐ 1319	Ⓐ 1419	Ⓐ 1519
Genève 150	○	Ⓐ 646	Ⓐ 746	Ⓐ 846	Ⓐ 946	Ⓐ 1046	Ⓐ 1146	Ⓐ 1246	Ⓐ 1346	Ⓐ 1446	Ⓐ 1546
Cossonay-Ville, centre	Ⓜ	4322	4324	4326	4328	4330					
Allens, village		Ⓐ 1542	Ⓐ 1642	Ⓐ 1742	Ⓐ 1842	Ⓐ 1942					
Gollion, village		Ⓐ 1545	Ⓐ 1645	Ⓐ 1745	Ⓐ 1845	Ⓐ 1945					
Aclens, collège		Ⓐ 1548	Ⓐ 1648	Ⓐ 1748	Ⓐ 1848	Ⓐ 1948					
Romanel-sur-Morges, poste		Ⓐ 1552	Ⓐ 1652	Ⓐ 1752	Ⓐ 1852	Ⓐ 1952					
Bremblens, bas du village		Ⓐ 1555	Ⓐ 1655	Ⓐ 1755	Ⓐ 1855	Ⓐ 1955					
Lonay, parc		Ⓐ 1558	Ⓐ 1658	Ⓐ 1758	Ⓐ 1858	Ⓐ 1958					
Morges, gare	○	Ⓐ 1601	Ⓐ 1701	Ⓐ 1801	Ⓐ 1901	Ⓐ 2001					
Morges		Ⓐ 1610	Ⓐ 1710	Ⓐ 1810	Ⓐ 1910	Ⓐ 2010					
Morges		1617	1717	1817	1917	2017					
Lausanne 150	○	1632	1732	1832	1932	2032					
Morges		Ⓐ 1619	Ⓐ 1719	Ⓐ 1819	Ⓐ 1919	Ⓐ 2019					
Genève 150	○	Ⓐ 1646	Ⓐ 1746	Ⓐ 1846	Ⓐ 1946	Ⓐ 2046					

Ordre des arrêts: Morges: gare, Les Pétoleyres, En Grassiaz; Lonay: parc, Bremblens: bas du village; Romanel-sur-Morges: Pra-Vuatte, poste; Aclens: collège; Gollion: village; Allens: village; Cossonay-Ville: Pré aux Moines, centre

En dehors des courses à l'horaire, appelez PubliCar au numéro gratuit 0800 60 30 60. Suppl. prise en charge CHF 5.- Cette ligne se situe dans la zone PubliCar 7. Voir zones et horaires de desserte sur www.carpostal.ch/publicar

⚡ Toutes les courses
Ⓜ 0900 40 20 40 (CHF 1.19/min depuis le réseau fixe CH)

CarPostal Suisse SA (PAG)
Région Ouest
1401 Yverdon-les-Bains
Ⓜ 0900 40 20 40 (CHF 1.19/min depuis le réseau fixe CH)
Fax 058 667 33 99
www.carpostal.ch
ouest@carpostal.ch

Explication des signes

- Ⓐ Lundi-vendredi, sauf les fêtes générales
 - Ⓜ Chaque jour, sauf samedis
 - Ⓜ Samedis, dimanches et fêtes générales
 - Ⓜ Lundi-samedi, sauf les fêtes générales
 - † Dimanches et fêtes générales.
- Les fêtes générales sont : 1^{er} et 2^{ème} jan, Vendredi Saint, lundi de Pâques, Ascension, lundi de Pentecôte, 1^{er} août, 25 et 26 déc.
- Ⓜ Arrêt seulement pour laisser monter
 - Ⓜ Arrêt seulement pour laisser descendre
 - Ⓜ Réservation des places obligatoire
 - ① Lundi ② Mardi ③ Mercredi ④ Jeudi ⑤ Vendredi
 - ⑥ Samedi ⑦ Dimanche ○ Arrivée
 - Ⓜ Autocontrôle. Les voyageurs sans titre de transport valable s'acquittent d'une surtaxe spéciale.
 - Ⓜ Battement minimum pour correspondances en minutes
 - Arrivée
 - × Arrêt sur demande